UNSA éducation

info

BULLETIN D'INFORMATION

du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports

N°24

DÉCEMBRE 2013

Directeur de la Publication: Isabelle BECU-SALAÜN - Réalisation : Michel CHAUVEAU

Site internet : http://www.sejs.org

Rapport moral d'Isabelle BECU-SALAÜN

Secrétaire Générale du SEJS

Le rapport moral constitue pour le Bureau National et sa Secrétaire Générale le moment d'explicitation et de compte rendu de notre ligne syndicale et stratégique pour l'année écoulée

Cette ligne syndicale s'inscrit bien sûr dans un cadre qui est celui de l'UNSA, - dont je dois excuser l'absence à notre Congrès de Laurent ESCURE, Secrétaire Général de l'UNSA-éducation -, et de l'action syndicale nationale sur les grands enjeux (pouvoir d'achat, réforme des retraites etc.).

Cette ligne syndicale connaît en cours d'année des réajustements en fonction de l'actualité, des résultats obtenus ou non obtenus, de notre capacité à nous faire entendre ; nous aurons l'occasion d'y revenir dans la commission vie syndicale.

Notre ligne syndicale, c'est bien sûr la mise en œuvre de la feuille de route que vous nous avez confiée l'année dernière au congrès de Strasbourg, *via* les motions que vous y avez votées.

Je les rappellerai, sans rentrer dans les détails qui font l'objet du rapport d'activité :

La motion 2 portait sur la réouverture d'un concours 2013, urgence absolue ; les motions 4, 5 et 6 sur des demandes récurrentes : pour une

Sommaire

	pages
♦ Rapport moral de la SG	1
♦ Assemblée générale ordinaire du 3 octobre	3
♦ Assemblée générale extraordinaire du 3 octobre	6
♦ Rapport des commissions	7
♦ Assemblée générale du 4 octobre - Elections au Bureau National	9
♦ Assemblée générale du 5octobre	10
- Rapport des vérificateurs aux comptes - Présentation des motions	11
- Motions votées - Nouveau barème	14
♦ Intervention de Yves PHAM VAN	15
♦ Intervention de Rémi VIENOT, section des retraités	16
Hommage à notre collègue disparu	
♦ Hugues PLISSON	17

Compte rendu du CONGRES
D'AIX-en-Provence - du 2 au 5 Octobre 2013

De gauche à droite : Zahra MABROUK, Bruno GENARD, Caroline GAZELE, Michel CHAUVEAU, Laurent VILLEBRUN, Vincent BOBO, Jeanne VO HUU LE, Renaud de VEZINS, Dominique GALATOLA, Ascensio GARCIA, Nicolas VOUILLON, Benjamin COUBARD, Yves PHAM VAN, Sébastien DARTAI, Daniel BACH, Gildo CARUSO, Valérie BERGER-AUMONT, Gérard BAUDRY, Bernard BRODU, Catherine RONCIER, Jean-Jacques JANNIERE, Robert LOUVET, Isabelle BECU-SALÜN, Bernard BRONCHART, Frantz HAUW, Serge MAYERUS, Sylvie MOUYON-PORTE, Yves LAFFONT, Jean-Paul GRIESMAR, Brigitte ASTIER, Pierre GARREC, Bernard DEMARS, Max PINSON, Catherine THEVES, Jean-Louis LAMARRE, Laurent de LAMARE, Florence GIRAUD, Pascal ETIENNE, Anne SCHIRRER, Pierre LARRE, Serge FERRIER

Manquent sur la photo : Valérie BAIXAS, Patrice BEHAGUE, Philippe BETRAND, Pierre-Yves BOIFFIN, Giani CAPPAI, Sabry HANI, Pierre MABRUT, Dominic NIER, Pierre TAYAC.

Rapport moral prononcé par Isabelle BECU-SALÜN, Secrétaire Générale, 3 octobre 2013 (suite)

juste revalorisation des indemnités et des carrières, pour un régime indemnitaire et un statut acceptable des directeurs et directeurs adjoints et enfin pour la promotion du corps des IJS.

J'aimerais que vous soyez convaincus de notre pugnacité pour continuer à nous battre parfois contre des moulins à vent et souvent contre l'incurie, y compris sous un gouvernement dont on attendait le changement promis.

Cette pugnacité est entretenue évidemment par notre engagement syndical, par le travail de notre permanent dont le rôle est essentiel pour formaliser les outils de cet engagement et par les échanges avec les membres du SEJS et les sections.

A contrario notre *stamina* peut être ébranlée par une participation que nous souhaiterions plus forte à des actions de terrain ; je fais allusion à notre lettre pétition dont nous attendions qu'elle soit signée par tous les IJS syndiqués. En l'état, c'est un bon indicateur de notre audience qui reste très forte au-delà de nos mandants, et le nombre de signatures est significatif. Notre première action de ce type a atteint sa cible, le cabinet en a pris la mesure lors de notre dernière audience ; il faut continuer sous des formes que nous allons déterminer ensemble lors de notre congrès.

L'analyse des suites données aux motions 3 et 1 sera l'objet de la commission champ professionnel :

3- Pour une forte participation au débat des politiques éducatives et sportives et de Jeunesse.

1- Sur l'organisation territoriale : donner du sens et de la cohérence aux politiques, redéfinir précisément les missions de chaque échelon, être vigilants au maintien des compétences métier.

Sur ce dernier point l'ambition était prémonitoire et très *cimapesque*, avant le CIMAP de cet été que nous analyserons en commission.

Je pense que cette motion portait aussi le constat que l'exercice de nos missions devient de plus en plus difficile dans un contexte où notre champ est devenu au mieux instrumentalisé au pire un non sujet.

Il faudra s'interroger dans ce congrès sur notre place et nos moyens d'action localement et dans les services, face à des modes de management qu'un certain nombre d'entre nous subissons depuis trois ans.

Pour certains le dénigrement du champ jeunesse et sports, des IJS et des personnels est proche de la maltraitance, facteur de mal être et de perte de sens.

Nous sommes parfois, pour ne pas dire souvent, pris entre la marteau et l'enclume, et en situation inédite de grand d'isolement à raison d'un inspecteur par département, très rarement réunis (les seuls moments d'échange de pratique professionnelle sont syndicaux).

Nous nous épuisons à protéger nos collègues *ex* Jeunesse et Sports, eux aussi pris dans la tourmente et dont certains n'ont pas compris que le monde a changé. Je vous renvoie à la lecture édifiante d'une certaine prose syndicale

Plus globalement, et en complément si je peux me permettre des différents rapports : Cour des comptes, Weiss & Rebière, etc. qui ont pointé beaucoup d'éléments, je voudrais souligner une particularité, il me semble, de ce nouveau mode de management et qui est une des raisons pour laquelle « la mayonnaise ne prend pas ».

La capacité d'initiative et l'aptitude à la prise de responsabilité après analyse et mesure des enjeux qui étaient notre marque de fabrique et devrait être celle de corps d'encadrement, sont désormais bornés et contrôlés par la discipline préfectorale et la méconnaissance quasi totale de nos missions et des enjeux propres au champ JSVA.

Au jeu de la justification permanente qui est exigée de nous, nous sommes un certain nombre à avoir le sentiment d'une régression professionnelle manifeste, d'une sous-utilisation de nos compétences, qui génèrent un malaise d'autant plus profond que les enjeux – en particulier ceux des politiques de jeunesse dans ce pays – sont majeurs et que nous attendions le changement. Tout juste voit-on un frémissement avec la réforme des rythmes éducatifs à laquelle nous travaillons pour certains d'entre nous depuis presque 30 ans, mais la cause semble encore loin d'être acquise ...

Enfin, dans ce contexte, la motion « Pour le respect de l'engagement syndical » est malheureusement de plus en plus d'actualité ; nous en discuterons notamment dans la commission vie syndicale.

Pour autant, nous avons enregistré cette année plusieurs succès dans la défense de nos collègues, succès sur lesquels nous ne communiquons pas par souci de confidentialité, en tant que représentant du personnel ; dans ce cadre, nous sommes au service de tous les collègues, syndiqués ou non, parfois même dès leur entrée dans le corps en tant que stagiaires ;

Cela suppose des stratégies, la connaissance de nos interlocuteurs et une écoute de leur part et, c'est essentiel, une coordination sans faille entre représentants du personnel et les collègues soutenus.

Je nous souhaite un très bon congrès 2013
à Aix-en-Provence.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 3 octobre

Isabelle BECU SALAUN, Secrétaire Générale (SG), accueille les congressistes présents et excuse Laurent ESCURE, Secrétaire Général de l'UNSA éducation, qui n'a pas pu être présent, retenus par les travaux nationaux. Elle excuse également les collègues qui pour raison professionnelle ou de santé n'ont pu être présents. Elle remercie Jean-Jacques JANNIERE, Directeur du CREPS Sud-Est, pour son accueil, la qualité de la préparation de ce congrès et les conditions de déroulement.

Jean-Jacques JANNIERE dit sa satisfaction de pourvoir recevoir le congrès du SEJS et de retrouver nombre de collègues avec lesquels il a eu l'occasion de travailler. Il présente l'établissement, soulignant l'importance de ce lieu et de son réseau « où l'on sait encore développer le Sport ».

Michel CHAUVEAU, permanent du SEJS, propose Yves PHAN VAM à la présidence statutaire du Congrès. Il est le « régional de l'étape » car demeurant à Marseille où il vient d'engager depuis quelques semaines une nouvelle carrière de retraité. Yves fut notamment, voici quelques années, Secrétaire Général du SNIJSL, puis du SNIPJSL, les « ancêtres » du SEJS.

Après l'ouverture officielle du Congrès par Yves PHAN VAM et de sa première assemblée générale, Michel CHAUVEAU présente l'ordre du jour du congrès. La présente assemblée générale sera l'occasion de présenter le rapport moral de la SG, le rapport d'activités du bureau national (BN), d'en débattre et de les approuver par vote.
Une assemblée générale extraordinaire suivra immédiatement, pour apporter quelques modifications aux statuts actuels du SEJS, datant de huit ans, soit avant l'organisation des nouveaux services créés par la RGPP et la RéaTE.

L'AG extraordinaire sera suivie de la réunion des commissions au nombre de trois :

Commission n° 1 : Affaires professionnelles
Commission n° 2 : Affaires statutaires et corporatives
Commission n° 3 : Vie syndicale.

Les travaux de ces commissions doivent aboutir à la formulation de propositions de motions qui constitueront, après discussion et vote, les mandats et orientations du BN pour l'année à venir. Michel CHAUVEAU précise la chronologie du congrès et ses différentes modalités matérielles.

Il précise que le quorum est atteint. En effet, 85% de membres adhérents à jour de leur cotisation de l'année sont présents, ou représentés par un pouvoir confié à un collègue présent.
Le SEJS compte à ce jour 178 adhérents pour un corps de 350 inspecteurs de la jeunesse et des sports ou inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports en activité, Le taux de syndicalisation dépasse les 50 %, en hausse de 10 % environ, depuis 2006, première année de fonctionnement du SEJS. Il comptait à cette époque 183 adhérents pour 450 inspecteurs et inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports.

Comme le prévoient les statuts, Michel CHAUVEAU appelle à candidater pour la constitution du nouveau bureau : les candidatures doivent être présentées au plus tard le soir même pour permettre l'organisation du scrutin. Il indique les noms collègues qui ont déjà déposé leur candidature.

Isabelle BECU-SALAÜN présente la liste des membres du bureau sortant, se représentant ou se retirant. Elle remercie ces derniers pour leur action au sein du bureau.

Elle présente ensuite son rapport moral (cf. p. 1)

Yves PHAN VAM demande à l'assemblée si elle préfère débattre immédiatement du rapport moral ou après présentation du rapport d'activité du BN. L'assemblée vote à l'unanimité le report de la discussion à l'issue du rapport d'activité. Le Président invite le BN à procéder à sa présentation.

RAPPORT D'ACTIVITE
du Bureau National

Michel CHAUVEAU présente les premiers chapitres du rapport d'activité (cf. SEJS*Info* n° 23).

Il présente l'évolution des effectifs d'IJS depuis une dizaine d'années. insiste sur la logique d'utilité intrinsèque des IJS et IPJS pour le renouvellement desquels un concours annuel s'avère indispensable, compte tenu des « effectifs indicatifs » (EI), en prévoyant seulement un par service en DDI. L'indicateur sera probant : sans concours permettant ce renouvellement, le corps serait considéré comme inutile est sa disparition programmée. Ce qui politiquement signifierait le renoncement à une politique sport jeunesse et vie associative d'Etat car ses missions auront disparues dans certains services.

Il revient ensuite sur les difficultés de vie des sections régionales SEJS du fait de la raréfaction des effectifs, particulièrement dans les régions de dimension modeste. Il conviendrait de prévoir des regroupements de sections au plan interrégional.
Il invite ensuite les membres du bureau à présenter leur part de rapport.

COMMUNICATION

Max PINSON présente le site informatique, qui continue à être nourri par les membres du bureau, régulièrement depuis cet été. L'information sur les dossiers « chauds » ou actifs ait l'objet d'une forte consultation comme en témoignent les statistiques de consultation.

L'information mise en ligne est toujours vérifiée par la SG et le permanent qui en valident le contenu.
Michel CHAUVEAU précise qu'outre les informations diffusées sur le site, de nombreux messages adressés par courriel aux membres du SEJS, voire, dans certains cas, à tous les collègues, syndiqués ou non au SEJS, donnent des informations d'actualité. Ces messages sont devenus quasiment hebdomadaires, le SEJS en est au n° 40 depuis le début de l'année.

Par voie de conséquence, la revue périodique SEJS*info*, sur support informatique et papier, se limite maintenant à un numéro avant et un après le congrès.

RELATIONS FEDERALES ET INTER SYNDICALES

Au sein de l'UNSA éducation, en moyenne chaque mois se tient une réunion de ses 23 syndicats, dont les 4 de notre secteur d'activité : A&I, SEP, SNAPS, SEJS. Le SEJS est plutôt bien écouté. Avec le soutien effectif du Secrétaire Général Laurent ESCURE, il a été moteur dans la relance du dialogue social avec le MSJEPVA, même si de nombreux problèmes demeurent.

Le travail intersyndical a été effectif avec l'ensemble des organisations syndicales présentes dans les DR, DDI et établissements ou agissant dans notre champ.

En Conseil Technique Spécial des DDI, nos quatre représentants du personnel UNSA- fonction publique (FP) se coordonnent autant que faire se peut, en particulier pour les sujets communs, comme par exemple celui des astreintes.
Cependant, il arrive que des organisations syndicales de l'UNSA-FP, ou de l'UNSA-éducation, expriment des désaccords, ce qui crée certaines tensions, qu'il convient de régler au mieux.

CAP

Les réunions de commissions administratives paritaires (CAP) sont maintenant a peu près régulières, selon le rythme suivant :
- en mars ou avril, une CAP d'intégration et de constitution des listes d'aptitude
- en avril ou mai la CAP de mutation
- en septembre une CAP de titularisation pour les IJS stagiaires
- en décembre une CAP de promotion

Le SEJS saisit l'opportunité de ces réunions pour en élargir l'ordre du jour et traiter d'autres sujets relatives aux questions statutaires et corporatives.

La Secrétaire Générale insiste sur le positionnement des représentants du personnel (RP) qui, même s'ils sont élus au titre du SEJS, agissent au service de l'ensemble des agents.

CCP

Gérard BAUDRY indique que les CCP (Commission Consultative Professionnelle des directeurs ou des adjointes de direction des établissements du MSJEPVA) se sont réunies à plusieurs reprises cette année, souvent conjointement.
Le futur statut des établissements devrait apporter des clarifications et, on l'espère, des améliorations.
Il convient de signaler que le mouvement annuel a été perturbé par l'intervention d'un président de région dans la nomination d'un collègue comme directeur de CREPS. Après notification et publication du compte rendu de la CCP, il est intervenu pour refuser son affectation. Le MSJEPVA avait manifestement mal préparé cette décision. En modifiant ce mouvement, il a *de facto* accepté une intrusion politique qui interroge pour l'avenir, nonobstant la mise en difficulté du collègue concerné.

AFFAIRES STATUTAIRES ET CORPORATIVES

Valérie BERGER-AUMONT indique que l'année 2013 avait plutôt bien commencée, avec l'annonce de l'ouverture d'un concours d'IJS en 2013, et l'augmentation des taux d'IJS promouvables en 1ère classe et au grade d'IPJS. Toutefois l'augmentation de ces taux n'était pas au niveau souhaitée et le nombre de postes ouverts, annoncés après, s'est avéré très insuffisant (4 au concours externe et 4 au concours interne).

Quant à la revendication de revalorisation de l'indemnité de sujétion des IJS, malgré les nombreux courriers du BN et la pétition par lettres individuelles, rappelant les promesses ministérielles le SEJS reste sans réponse du ministère à la date d'ouverture du congrès.
Pour l'avenir, l'IFEEP (indemnité de fonction d'expertise et d'engagement professionnel devrait se substituer à la PFR. Mais les organisations syndicales de la fonction publique la rejettent déjà, du fait de sa plus grande complexité, notamment.
La commission numéro 2 du congrès a donc beaucoup de travail devant elle ...

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

En complément du rapport d'activité Florence GIRAULT développe deux aspects :

La réactivité importante qu'ont demandée certains projets de textes. L'action du bureau du SEJS a été payante au moins à deux reprises. Cela a concerné la menace de décentralisation des accueils de mineurs et de leur contrôle par le conseil général stoppée par le SEJS. La réaction rapide du BN a permis de révéler la dimension anticonstitutionnelle du contrôle d'une collectivité locale par une autre exerçant une tutelle impossible entre elles et le risque de perte de neutralité et d'objectivité dans l'action publique. Le SEJS a également argumenté de la nécessaire combinatoire dans l'action éducative, fût-elle dans le temps de loisirs entre développement, pédagogie, prévention, contrôle et formation, que seule notre administration d'Etat parvient encore à conduire.

L'affirmation de compétences effectives sur plusieurs dossiers. Cela a notamment concerné les PEDT, par l'intervention du SEJS sur les risques de dérégulation des normes d'encadrement. Certes, ce dossier a mis en évidence des aspects positifs de l'action du MSJEPVA, mais tout autant, l'absence de moyens suffisants pour un enjeu aussi important.

Le projet de réforme du BAFA et le BAFD a également permis de rappeler la compétence pédagogique des IJS, leur rôle ne pouvant être confié à tout agent désigné par l'autorité préfectorale, en l'absence de toute formation spécifique. Cette orientation remettait ainsi en cause la mission d'inspection au profit d'une mission de contrôle d'éléments matériels, exclusivement sécuritaires et aucunement pédagogiques.

La certification, qui est une spécificité des services régionaux du MSJEPVA, en tant qu'autorité académique est dévolue aux inspecteurs de la jeunesse et des sports comme elle l'est pour l'éducation nationale et dans le secteur social pour d'autres. Elle é été réaffirmée pour le secteur des loisirs, du sport et de la vie associative par le SEJS, car le positionnement des services risquait de mettre en difficulté les établissements et les réseaux.

DEBAT

Le président de séance ouvre la discussion.

Sur la place de l'UNSA et du SEJS

La question de la place de l'UNSA aux tables de négociation est posée par Jean-Paul GRIESMAR, en particulier dans la fonction publique.

C'est l'occasion pour Michel CHAUVEAU de rappeler que l'UNSA, qui a 20 ans cette année, est représentative dans les trois fonctions publiques et qu'elle progresse en notoriété dans le secteur privé, étant actuellement mesurée à 4,26% à l'issue des élections dans les TPE. L'engagement du SEJS pour le développement est effectif aux côtés des autres syndicats de l'UNSA éducation.

Sur les compétences métiers

Philippe BERTRAND revient sur les compétences académiques (expertises éducatives pédagogiques spécifiques au corps des IJS). L'exemple de l'articulation entre temps scolaire et périscolaire est essentiel, car il montre combien la complémentarité est essentielle entre services de l'Etat.

Il est formé le vœu est que le MSJEPVA se souvienne qu'il dispose des compétences et des capacités de ses personnels en ces domaines, et qu'il conduise les missions dans une articulation effective au bénéfice des publics, pour une réponse satisfaisante aux besoins des collectivités, des associations et des familles.

Sur le devenir des établissements

Gérard BAUDRY, après avoir salué les collègues présents, quel que soit leur corps d'appartenance, développe l'importance prise par le projet de décentralisation des établissements. Trois lois sont prévues. La première, relative aux grandes métropoles a été adoptée. Celle concernant les régions arrive en débat maintenant. Elle concerne le patrimoine des établissements du MSJEPVA.

Le statut des établissements sera travaillé sur la base d'un triptyque bien connu, la région deviendra propriétaire des biens meubles et immeubles, elle présidera le conseil d'administration, l'Etat conservera la mission d'accueil et de formation.

Des collègues sont présents dans les réunions de travail qui se déroulent à ce sujet.

Les travaux en commission permettront, si nécessaire, de les éclairer davantage. L'essentiel est que les missions nationales soient correctement affirmées et conservées. C'est bien une question de métier et non une question corporative.

Il convient de mettre en réseau les établissements pour lutter contre l'isolement et assurer les coordinations nécessaires. C'est indispensable pour le Sport de Haut Niveau.

Jean Michel LECLERC, Pierre GARREC et Giani CAPPAI interviennent en complément dans ce débat, précisant les points de vue des collectivités et de l'INSEP.

Le président met au vote les rapports, qui sont adoptés à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 3 octobre

Yves PHAN VAN ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire et donne la parole à Michel CHAUVEAU pour la présentation des modifications proposé aux statuts et règlement intérieur du SEJS, et leurs justifications.

Tous les membres du SEJS ont reçu le 14 juin ces propositions, explicitées (et résumées ci-après). En fonction des remarques qui ont été faites (seulement trois, ce qui laisse deviner une approbation assez large), deux options de vote seront proposées.

Le Bureau National réuni le 5 septembre a validé les propositions qui sont portées à l'Assemblée Générale extraordinaire, comme prévu par les statuts.

Le SEJS est le résultat de la fusion, en 2005, de deux syndicats, le SNIJS et le SNIPJS, avec la volonté d'en faire également un syndicat de métiers, en plus d'un syndicat de corps.
Les statuts élaborés alors l'affirment en ouvrant le SEJS à d'autres corps, ayant des missions statutaires d'encadrement.
En effet, le ministère avait fait à plusieurs occasions le choix de nommer sur des fonctions de direction des agents issus d'autres corps. Le SEJS en a ainsi pris acte.

Les statuts du SEJS, conçus en 2004, correspondaient à un paysage administratif différent de celui que nous connaissons actuellement. La RGPP et la baisse des effectifs des IJS a conduit à proposer une adaptation des statuts. La composition actuelle du BN ne garantit plus la présence en son sein des différents métiers : DR, DD, Chefs d'Etablissement et adjoints.
Les sections thématiques correspondantes à ces différents métiers, créées en 2004 au sein du BN, n'étaient pas suffisamment précisées en termes de missions et modalités d'élection. Il est proposé maintenant que le vote entre pairs serait remplacé par un vote de représentants de collège au sein de l'ensemble de l'AG, ce qui est davantage démocratique.

Les collèges proposés sont au nombre de trois : Directeurs régionaux et Adjoints, Directeurs départementaux et Adjoints, Directeurs d'établissements et Adjoints.
Il est par ailleurs proposé d'ouvrir le SEJS à tous les corps ayant des fonctions d'encadrement pour des missions sport, jeunesse, éducation populaire ou vie associative, dans les nouveaux services. Cette formule découle des orientations adoptées en 2005, transposée dans les nouveaux services ; elle est la manifestation de la volonté d'ouverture constante qui anime le SEJS ; il n'y a toutefois pas lieu de craindre un raz de marée.

L'organisation en section régionales est devenue difficile du fait de la baisse considérable des effectifs. Les modifications statutaires prévoient l'organisation en sections interrégionales. Par ailleurs, les éventuelles décharges que le SEJS peut obtenir au titre de l'UNSA-éducation (actuellement de l'ordre d'1,5 ETP) ne peuvent actuellement n'être réparties qu'au sein des membres du BN. C'est une contrainte qui peut s'avérer préjudiciables. Les nouveaux statuts permettent d'y faire face.

Les remarques reçues concernent l'ouverture syndicale, pour les fonctions d'encadrement autres que les emplois fonctionnels (ou équivalents). Aussi, le BN propose pour l'article correspondant (article 1) deux options. Synthétiquement l'option 1 ouvre la syndicalisation aux fonctions d'encadrement pris au sens large. L'option 2 limite l'ouverture aux seules fonctions de direction, comme antérieurement.

DEBAT

Bernard BRONCHARD exprime la position de la section IDF, qui se porte plutôt sur l'option 2 ; Serge FERRIER s'interroge sur le risque de l'option 1 qui pourrait éloigner le SEJS de l'UNSA éducation ; Jean-Louis LAMARRE souhaite que l'on précise la notion d'encadrement et ses limites. Ascensio GARCIA pose la question de la possibilité de continuer à adhérer au syndicat lorsque l'on quitte le secteur Jeunesse ou sport. Patrice BEHAGUE insiste sur la nécessité de pouvoir continuer à fédérer tous les collègues ayant des responsabilités d'encadrement dans notre secteur ministériel. Sabry HANI insiste sur la dimension éducative comme critère de périmètre d'ouverture.

Suite aux échanges, Isabelle BECU-SALAÜN donne lecture du bulletin de vote.
Le Président interroge l'Assemblée sur son souhait en termes de modalités de vote. A l'unanimité, elle se prononce pour un vote à main levée.

Vote sur l'article 1
Résultat du scrutin

Option 1 : 35 voix
Option 2 : 3 voix
Abstention : 2

Vote global sur l'ensemble autres dispositions

Vote unanime en faveur des modifications proposées.

Rapport des Commissions

Vie Syndicale

Constat :

Depuis la mise en place de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le mélange de cultures professionnelles différentes s'avère toujours très difficile, d'autant plus qu'il y a des disparités de traitement entre secteurs professionnels, le secteur « Jeunesse et Sports » faisant office de « parent pauvre ». On observe une « *drassification* » et une « *dassification* » des fonctions de management, notamment de management intermédiaire. En conséquence le positionnement en CODIR des IJS devient parfois difficile.

Leur présence syndicale en comité technique (CT) et en comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) est contestée. Le syndicalisme des cadres fait de plus en plus l'objet d'attaques, tant de la hiérarchie que d'autres syndicats. Il y a un mal être spécifique de l'encadrement intermédiaire, comme le souligne le protocole d'accord sur la prévention des risques psycho-sociaux (RPS).

Dans ce contexte, il est indispensable de repréciser les moyens d'action du SEJS/UNSA-éducation, syndicat réformisme, au regard d'une culture syndicale majoritairement de confrontation, avec des effectifs faibles, dispersés, et quelquefois des comportements individualistes.

Modes d'action :

Consultations individuelles pour :

- Evaluer et faire une « photographie » pour définir le « curseur » de l'adhésion des collègues aux actions proposées par le bureau national (contentieux ; mise en évidence des risques psycho-sociaux ; communication nationale, etc.).
- Connaître le positionnement des collègues dans les services relativement à :

- La situation d'encadrement (participation au CODIR, mode d'évaluation, modalités de transmission de l'information).
- Prise en compte des problématiques « J&S » ou instrumentalisation hors champ « J&S ».

Boîte à outils et leviers :

- Sur les procédures et droits syndicaux (à respecter *stricto sensu*).
- Sur les recours contentieux et accompagnements individuels dans chaque région.

Sur les demandes de positionnement formalisées (cf. motion 10 du congrès) pour les chefs de pôle.

Communication sur les dossiers sensibles.

Participation et présence aux instances locales de concertation, notamment au CHSCT (il s'appuie sur des aspects techniques, avec obligation de résultats, notamment pour l'encadrement – cf. protocole d'accord sur les RPS).

Mobilisation des IJS sur emplois fonctionnels et contacts avec les associations professionnelles.

- Et autres hypothèses d'action que le bureau national conserve par devers lui, à toutes fins utiles.

Vie Professionnelle

Quelles missions pour les services déconcentrés J&S ?

Comment faire exister et valoriser le champ professionnel J&S au sein du réseau CS (cohésion sociale)?
Le champ professionnel J&S dispose d'atouts avec la réforme des rythmes éducatifs et les plans interministériels qui donnent du sens (plan jeunesse, plan pauvreté, etc.).
Les CREPS peuvent s'investir sur les problématiques sociales, par exemple en formation pour les emplois d'avenir. Un positionnement est possible sur ces champs.
Les personnels J&S retrouvent la forme. Le travail en partenariat et la pratique de le terrain sont revenus à la mode. Il y a là une source d'espoir.
Toutefois, on observe un manque de visibilité des problématiques J&S dans les DDCS, faute de de sens politique suffisamment donné, d'orientations ministérielles claires …

Points positifs : il existe localement des liens entre secteurs J&S et CS. Il y a encore du sens, mais pas par le haut. On développe l'ingénierie du partenariat.

Dans un contexte de baisse importante de nos budgets d'intervention, sur quels modes d'action faut- il se repositionner ? Contrôle, évaluation (risques, ressources publiques …) ? Etat arbitre ? Etat assemblier ?

Quel impact attendu de la décentralisation ? Cela peut être un plus pour les établissements, et pas uniquement sur le patrimoine. Cela pourrait permettre de sortir les établissements de l'ornière haut niveau et de l'environnement spécifique. Ils constituent un bras armé pour les interventions J&S.

Il faut travailler davantage en réseau et prendre en compte la notion de développement territorial.
Les fédérations font partie de la famille J&S. La mobilisation et la mutualisation sont insuffisantes.
Il faut baliser les missions nationales.

Les initiatives de simplification administratives peuvent-elles avoir des effets négatifs (déclarations d'établissements, suppression agréments sportifs, simplification BAFA et BAFD) ? Dans les domaines de la formation et de la certification, jusqu'où peut-on aller dans la simplification sans remettre en cause l'intervention J&S dans ce champ ?

En matière de déclaration des établissements APS, il y a le problème de l'assurance ; ce n'est pas une mesure de simplification.

Un enjeu fort existe en matière d'informatisation des cartes d'éducateurs. Mais cela peut fragiliser la de la mission de contrôle, qui constitue un lien fort avec le terrain. Quel est l'effet positif de cette mesure ?
Il n'y a pas d'exploitation suffisante des fichiers. Le fichier sert-il à alimenter les contrôles ? Il y aura complication des tâches s'il y a davantage de déclarations.
Cela peut générer une fragilisation des actions de contrôle et de conseil. Il serait nécessaire de mieux mutualiser les ressources avec les fédérations.
La relation avec le milieu amène plus-value et anticipation. On entretient toute l'année des relations qui permettent d'anticiper la survenue de problèmes.

L'actualisation de la base de données est difficile du fait de grande disparité des politiques de déclaration départementale. La déclaration en ligne n'est pas possible.

La définition de l'a notion d'établissement n'est pas clarifiée sur le plan juridique au niveau national.

Quelle place pour la formation et certification (voir l'évaluation des politiques publiques – EPP -, en cours) ? Quelle est la place et l'avenir des établissements ? Il y a disparition du réseau local autour de la formation avec la fin des SAF et du SPF. Il y a risque de perte des compétences métier et de la cohérence globale de nos modes d'intervention. Se pose la question de la fonction d'autorité académique.

Quel avenir pour la dimension éducative de nos missions ? Il y a resserrement des critères du CNDS autour de la notion de cohésion sociale et de prise en charge de publics-cible (« prolétarisation » du CNDS), au détriment de sa vocation généraliste.
Faut- il réorienter le CNDS vers le soutien aux têtes de réseau et limiter l'accès aux petits clubs (relèvement du seuil de 750 euros).

Le mouvement sportif a beaucoup de difficultés à se renouveler, par manque d'orientations vers la pratique du sport pour le plus grand nombre. Il faut inciter les clubs à développer une autre offre vers la pratique de loisir et non pas uniquement celle de compétition. Il faut que le mouvement sportif s'intéresse aux besoins de la population.

Les problématiques sportives sont désormais liées aux problématiques d'inclusion sociale et d'égalité d'accès aux droits. Il faut que le mouvement sportif prenne en compte besoins de la société et les orientations ministérielles.

On a quelques inquiétudes par rapport au financement du CNDS, et de sa gouvernance avec risques d'autonomisation. La ministre reprend l'affaire en main. Il va falloir choisir les objectifs, haut niveau, équipement, objectifs sociaux, etc. L'Etat va-t-il pouvoir continuer à financer les clubs ?

Se pose le problème de l'action dans la durée, de l'évaluation des plans de développement et des projets associatifs.

Dans le domaine sportif, y-a-t-il pertinence de conserver des missions « sport-santé » au niveau départemental ?

Dans les champs JVA, réforme des rythmes éducatifs, emplois d'avenir, mission d'évaluation et contrôle, il y a des opportunités réelles ; comment s'en saisir au mieux ?
Quels liens établir avec les autres politiques publiques portées par les DDCS et DRJSCS ?

Quels métiers pour les IJS ?

Y-a-t-il une « bureaucratisation » du métier ? La fonction de « représentation » est-elle encore une priorité ? La lisibilité de nos missions passe-t-elle encore par une présence physique dans les instances (AG de CD, etc.).
Se pose de plus en plus la question de la reconnaissance de nos métiers et de nos modes d'intervention (autonomie, travail en réseau, mode projet, responsabilités particulières comme la présidence de jury et la coordination des diplômes, etc.).
Les chefs d'établissement sont isolés. Les points de contact sont faibles. Le maintien d'une « maison J&S » implique le maintien de son réseau. Il y a également rupture avec les chefs de pôle dans les services territoriaux. Se développe un double sentiment, d'isolement et de déclassement. Il n'y a plus de réunion régionale JS. La transversalité disparaît.

Il existe maintenant beaucoup de métiers différents. Se développent des filières étanches entre DR, DDCS, DDCSPP et établissements. Il faut recréer des parcours professionnels diversifiés, incluant également les fonctions de DTN. Il faut affirmer la vocation des IJS à occuper fonctions de DTN, véritables missions de service public.

La REATE a permis un positionnement des IJS sur des fonctions d'encadrement plus clair (fonction de chefs de pôle). Y-a-t-il eu une évolution des relations avec les PTP ? Se posent aussi les questions de l'encadrement par des IJS de collaborateurs qui ne sont pas issus du champ JS (IASS, CTTS, etc.). Le management est une composante du métier devenue encore plus essentielle, en plus de l'inspection, du contrôle, de l'évaluation, du conseil et de l'expertise. Il faut engager une réflexion sur la place des personnels de catégories B dans le contrôle.

En matière de conseil et d'expertise, quels sont les champs nouveaux à développer ? En matière d'inspection, de contrôle et d'évaluation, comment l'inspecteur doit-il se positionner dans le nouveau contexte REATE ? En interventions sur le terrain ? En étant garant de la stratégie et de la coordination. Il faut assurer un pilotage stratégique des projets dans une vision transversale et pas seulement un management des personnes.

Organisation territoriale

Comment optimiser l'organisation territoriale actuelle puisque la stabilisation des structures a été décidée ?
Les DR ont un rôle dans le domaine du pilotage et de l'appui. C'est maintenant le préfet de région qui devient RBOP au niveau régional. Quels en sont les impacts et les risques ? Faut- il poursuivre la régionalisation de certaines missions (CNDS) ? Que devient son rôle en matière de de planification (plan jeunesse, plan pauvreté, etc.) ?
Il faut veiller à une amélioration des relations DR/DD et optimiser les modes de fonctionnement. Quel travail en commun (plan jeunesse, rythmes scolaires, etc.) est possible ?
Y-a-t-il une préfectoralisation de nos services, dans les liens préfet/DDI ? Il faut souligner l'importance de l'impulsion donnée par les DD et DD adjoints pour promouvoir les politiques J&S.

ASSEMBLEE GENERALE
du 4 octobre

Après exposé des principales orientations des commissions, ayant fonction à être reprises dans les mandats qui seront proposés en AG de clôture, le 5 octobre, les candidats aux élections au nouveau Bureau National se présentent et indiquent leur motivation.

A l'issue du scrutin, les résultats sont annoncés par Robert LOUVET, au titre de la commission des pouvoirs et des votes, le 4 au soir.

Composition du Bureau National du SEJS
-
au 5 octobre 2013

Brigitte ASTIER-CHAMINADE	(mandat jusqu'à octobre 2015)	(1)
Philippe BAYLAC	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Isabelle BECU-SALAÜN	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Valérie BERGER-AUMONT	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Philippe BERTRAND	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Mickaël BOUCHER	(mandat jusqu'à octobre 2014)	
Martine CHARRIER	(mandat jusqu'à octobre 2015)	(1)
Philippe CHAUSSIER	(mandat jusqu'à octobre 2015)	(3)
Emmanuel COQUAND	(mandat jusqu'à octobre 2014)	
Pascal ETIENNE	(mandat jusqu'à octobre 2015)	(2)
Pierre GARREC	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Bruno GENARD	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Florence GIRAUD	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Damien KLEINMANN	(mandat jusqu'à octobre 2015)	
Fabien MARTHA	(mandat jusqu'à octobre 2014)	
Max PINSON	(mandat jusqu'à octobre 2015)	(2)
Anne SCHIRRER	(mandat jusqu'à octobre 2015)	(3)
Nicolas VOUILLON	(mandat jusqu'à octobre 2015)	

(1) Au titre du collège des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints (DDCS et DDCSPP)
(2) Au titre du collège des directeurs régionaux et directeurs régionaux adjoints (DRJSCS)
(3) Au titre du collège des directeurs et directeurs adjoints d'établissement (CREPS, Ecoles et Instituts)

Assemblée Générale

du 5 octobre 2013

Yves PHAM VAN ouvre la séance en soulignant son plaisir à présider cette assemblée au terme d'une carrière de 45 ans, dont 27 au service de l'administration Jeunesse et Sports. Il s'excuse par avance de devoir quitter l'assemblée générale avant son terme. Bernard BRODU assurera la présidence à sa suite.

La pratique syndicale est un prolongement de l'exercice professionnel. Sa vie professionnelle a été sources de belles rencontres (cf. son discours ci-après).

Yves PHAM VAN souhaite aux participants de trouver la force et le courage de poursuivre la défense des actions et des personnels de Jeunesse et Sports. Ces vœux s'adressent tout spécialement au bureau national et à sa secrétaire générale.

Bernard BRODU prend la relève de la présidence de l'assemblée générale et annonce son ordre du jour.

Rapport financier 2013

En l'absence de la trésorière, Martine CHARRIER actuellement en convalescence, Brigitte ASTIER se charge de présenter le rapport. Est tout particulièrement rappelé et salué par elle le don de 5 000 euros effectué par Claude GEORGES, don qui figure en provision pour risques.

S'agissant des cotisations 2014, Michel CHAUVEAU renvoie à la revue syndicale (p.12) tout en indiquant que la quasi -totalité des ressources du syndicat provient des cotisations dont le montant est strictement proportionnel aux rémunérations.

Brigitte ASTIER soumet ce rapport au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2014

Michel CHAUVEAU explique que ce projet de budget est construit à partir des dépenses de 2013. Peu de différences significatives sont observées au regard de l'exercice précédent. Les postes principaux demeurent le fonctionnement du bureau national et le congrès.

Pour Brigitte ASTIER le budget présenté est réaliste et soutenable. La diminution des recettes est à mettre en regard avec la baisse des dépenses attendues. A noter qu'en prévision d'éventuels contentieux à venir, une provision pour risque a été constituée.

Le commissaire aux comptes, Pierre LARRE, souligne la bonne tenue des comptes (cf. copie de son intervention ci-après). Le compte de résultats 2012 fait apparaître un résultat négatif de 2.038 euros. Cette situation liée à la prise en charge de 75 % du coût du congrès, n'est pas problématique compte tenu des excédents réalisés au cours des trois derniers exercices précédents.

Avant de procéder au vote, Brigitte ASTIER propose d'affecter à la ligne « autres fonds propres » le report de nouveaux.

Brigitte ASTIER soumet au vote de l'assemblée le budget 2014 qui inclut la majoration des cotisations. Le budget est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2012 DU SEJS

AIX, le 4/10/2013

Nous soussignés, Pierre LARRE et Yves LAFFONT, avons procédé ce jour à la vérification des comptes financiers 2012 du SEJS à partir des documents comptables fournis par la trésorière, la trésorière adjointe et le permanent du syndicat, comprenant :

Le compte de résultat 2012
Le compte de bilan 2012
Le budget du congrès de STRASBOURG 2012 et son bilan de réalisation
Le budget du congrès d'AIX-en-Provence de 2013

Nous avons disposé de tous les relevés bancaires du crédit mutuel enseignant du Sud-Est et des souches de carnet de chèques ainsi que des divers justificatifs des dépenses enregistrées sur le livre journal.

Nous avons procédé par sondage aléatoire. Nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la parfaite conformité des justificatifs avec les dépenses réalisées.

Nous avons observé :

Sur le compte de résultats 2012 que les charges (41 927,98 €) et les recettes (39 892,18 €) aboutissent à un résultat négatif de 2 035,80 €. Il était positif de 4 558,55 € en 2011. Ce léger déficit, de moins de 5 % (4,85 %) est lié aux dépenses du congrès de STRASBOURG, organisé hors CREPS. Il ne présente pas de caractère problématique, étant toujours positif dans les derniers exercices antérieurs.

Trois dépenses principales, comme chaque année :

- celles liées au fonctionnement statutaire du syndicat (réunions de bureaux, déplacements, etc.), soit 17 343,28 € (16 272 € en 2011, 13 233,73 € en 2010) ;
- celles liées au congrès, soit 14 861 € (8 756 € en 2011) ;
- celles liées aux adhésions annuelles : reversement à l'UNSA d'une partie des cotisations et renouvellement d'adhésion à la JPA, soit 6969,15 € (5 991,40 € en 2011, soit + 16,3 %).

Les recettes sont principalement liées :

- d'une part, aux adhésions 31 469,50 €, légèrement supérieures à 2011 (30 443 €), du niveau de celles de 2010 (31 583,20 €), pour lesquelles on observe une hausse sensible du nombre d'adhérents (+18, soit 190 adhérents en 2012, contre 172 en 2011), ce qui est méritoire dans le contexte de baisse permanente des effectifs ;
- et d'autre part, au congrès 6 693,92 € (4 400 € en 2011 ; 4 860,07 € en 2010), soit + 52 %.

S'agissant du ***compte de bilan 2012***, l'actif et le passif s'équilibrent à hauteur de 77 207,60 €.
Il est observé que la trésorerie disponible du syndicat se monte à 75 079,54 € au 31 décembre 2012, ce qui représente un peu moins de deux années complètes de fonctionnement (référence année 2012).

Pour ce qui est du congrès 2012 de Strasbourg, les recettes totales s'élèvent à 15 774 €, de même que les dépenses. L'effort financier du syndicat pour ses membres les plus actifs s'élève à 10 239 €. Le syndicat prend en charge 65 % du budget du congrès, le reste, soit 35 %, correspondant à la participation directe des congressistes. Peut-être d'autres mesures, encore plus incitatives à la participation des adhérents au congrès, seraient-elles à envisager, notamment pour les collègues en début de carrière ?

Le budget du congrès 2013 (Aix), prévoit une recette de 5 400 € pour 13 860,75 € de dépenses, soit un déficit de 8 460,75 € qui sera là encore comblé par la participation du syndicat sur son budget propre, soit près de 61 % du coût total (39 % à la charge des congressistes).

Le déficit prévisionnel du congrès d'AIX de 8 461 € est lié à une volonté explicite du bureau national d'offrir de bonnes conditions de travail et d'accueil aux congressistes, comme d'encourager la plus large participation possible des adhérents. Cet objectif paraît continuer à être atteint.

Les vérificateurs aux comptes approuvent par ailleurs les décisions déjà prises par le bureau national du SEJS de fixer une date limite aux demandes de participation syndicale aux frais de déplacement au congrès (en l'occurrence le 1er décembre suivant le congrès, comme indiqué notamment sur la fiche de demande de remboursement) et l'incitation faite à participer à l'intégralité des travaux du congrès pour obtenir ce remboursement, ces décisions participant à l'amélioration de la gestion des finances syndicales.

CONCLUSIONS :

In fine, nous constatons l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et nous donnons le quitus à la trésorière et à son adjointe. Nous ajoutons nos félicitations pour le sérieux et la qualité de la gestion assurées par elles avec l'aide au quotidien du permanent, tant sur le fond que sur la forme.

Pierre LARRE & Yves LAFFONT

Présentation des motions

Gérard BAUDRY, président de la commission des motions, pointe la difficulté à succéder à Pierre-Yves BOIFFIN en l'absence de Valérie BERGER-AUMONT.

Ayant quitté le bureau national du SEJS pour se concentrer sur les fonctions de président de la conférence permanente des chefs d'établissements (CPCE), il loue la qualité des échanges et du travail réalisé au sein du BN.

Dix motions et le projet de nouveau barème seront présentés et soumis au vote de l'AG (trois motions relatives au champ professionnel, trois pour les affaires corporatives, quatre relatives à la vie syndicale)

Il est précisé que les motions n'ont pas vocation à reprendre exhaustivement les conclusions des commissions.

Motion 1

Plusieurs modifications sont proposées : notamment l'ajout des termes « pilotage stratégique ». Isabelle BECU-SALAÜN précise que le terme « décideurs » est à comprendre dans son sens générique, englobant l'ensemble des responsables, à tous les niveaux, national et local. Après une reformulation en ce sens, la motion est adoptée à l'unanimité.

Motion 2

La suppression du terme « exemple » est retenue. La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion 3

Il est indiqué que la majorité des membres de la commission champ professionnel se sont élevés contre la suppression de la déclaration des établissements d'activités physiques et sportives. Ils ont souhaité revendiquer explicitement son maintien, non en l'état, mais sous une forme renouvelée et optimisée.

Après un débat nourri, il est demandé de remanier la motion en la centrant sur la nécessité de préserver la mission régalienne sans se focaliser sur les outils. Après une pause, une nouvelle rédaction de la motion 3 est présentée à l'assemblée et votée à l'unanimité.

Motion 4

Cette motion est proposée par la commission champ professionnel sachant que le point relatif à la formation a aussi été abordé au sein de la commission affaires corporatives. Il est proposé d'exiger explicitement un concours de recrutement « annuel ».

On s'interroge sur le poids réel de la ministre SJEPVA. Est-elle la bonne interlocutrice ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion 5

La motion est recentrée sur le régime indemnitaire.
Une mention relative au « décontingentement » jugée hors sujet est supprimée, de même que la référence aux 120 %.
Un débat s'engage sur la formulation du titre de la motion. L'emploi du terme « équité » est contesté. Des participants proposent de lui substituer le terme « égalité », plus revendicatif, qui renvoie au texte de la motion et à l'exigence d'un alignement sur le régime indemnitaire des IPASS.

La motion au titre reformulé «pour une égalité du régime indemnitaire » est adoptée à la majorité.
La motion modifiée est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Motion 6, 7 et 8

Ces motions sont adoptées à l'unanimité.

MOTION 1 :
« Pour le maintien et la promotion du cadre d'exercice professionnel »

Le triptyque management-pilotage stratégique/conseil-expertise/inspection-évaluation constitue le socle fondamental de nos modalités d'exercice professionnel.

Au-delà, nous savons servir les politiques publiques portées par l'Etat au sein tant des DDI que des DR, des établissements, de l'administration centrale ou des fédérations.

Dans un contexte d'évolution permanente de notre cadre d'intervention, les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 exigent fermement de tous les décideurs de notre champ professionnel qu'ils préservent notre identité métier, et qu'ils en assurent la reconnaissance et la promotion.

MOTION 2 :
« Pour une dynamique de réseau JS au service de politiques porteuse de sens »

Au moment où les politiques du champ sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative peuvent être porteuses de sens (Comité Interministériel de la Jeunesse, Projets Educatifs De Territoires, Emplois d'Avenir, sport-santé …), les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 demandent à ce qu'elles puissent s'exercer avec l'ensemble du réseau Jeunesse et Sports (DR, DDI, établissements, administration centrale et fédérations) afin que chaque acteur y trouve un rôle déterminant et y apporte son expertise et son savoir-faire.

MOTION 3 :
« Pour le maintien et la modernisation de l'action régalienne de l'Etat »

Dans le cadre des décisions prises lors du Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique du 17 juillet 2013, les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 demandent au Bureau National de veiller à ce que les mesures de modernisation et de simplification annoncées dans l'exercice de nos missions n'aboutissent pas à remettre en cause la légitimité de notre intervention dans le champ régalien.

MOTION 4 :

«Pour un concours annuel d'IJS »

Face à l'urgence de la situation, seul le recrutement annuel d'un nombre significatif d'inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) peut inverser le cours fatal des choses.

Ouvrir un concours annuel, c'est redonner espoir aux membres de ce corps méprisé et maltraité depuis plusieurs années. La baisse des effectifs de 23 % en 7 ans traduit une volonté d'extinction et conduit à des conséquences gravissimes en termes de missions - y compris celles relatives à la protection des mineurs - des charges de travail alourdies et de fortes tensions psychosociales.

L'avenir du métier des inspecteurs de la jeunesse et des sports passe par un recrutement significatif et de qualité permettant *a minima* le renouvellement des effectifs.

Dans ce contexte critique, les membres du SEJS réunis en congrès à Aix-en Provence en octobre 2013 demandent et attendent de leur ministre :

- l'ouverture d'un concours annuel, annoncé suffisamment à l'avance, permettant d'assurer un recrutement de qualité et a minima le renouvellement des effectifs ;
- la définition de règles claires, équitables et durables d'affectation des IJS stagiaires ;
- l'abandon immédiat du scénario « d'effectif cible » fixant les effectifs à seulement un inspecteur par département et deux par DR, sans prise en compte des données démographiques et/ou des contraintes spécifiques propres aux départements et aux régions à fortes activités règlementées ;
- la redéfinition d'une véritable carte de référence s'appuyant sur le travail de cartographie des emplois effectué par le SEJS ;
- une formation initiale statutaire confortée, complétée par la formation continue, en lien avec les compétences métiers.

MOTION 5 :
« Pour une égalité du régime indemnitaire »

Les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 constatent que l'inégalité flagrante du montant annuel moyen des indemnités du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS), par rapport à d'autres corps de catégorie A travaillant en services territoriaux, persiste voire s'aggrave, alors que :

MOTIONS adoptées

- les fonctions exercées le sont dans une même entité administrative (DDCS, DDCSPP, DRJSCS) ;
- le niveau de responsabilités exercées est au moins identique (exemple des IJS chef de pôle par rapport à des IPASS présents au sein de ces services).

Le SEJS persiste à exiger des administrations centrales de nos ministères de tutelle un traitement équitable du montant annuel des indemnités des IJS sur celui de ces corps, comme cela existe déjà en administration centrale.

L'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour engager **prioritairement** une série d'actions récurrentes et convergentes, individuelles ou collectives, destinées à peser sur le fonctionnement de la DRH, afin d'obtenir une égalité de traitement du régime indemnitaire des IJS sur le régime indemnitaire attribué à d'autres corps remplissant des fonctions de même type.

MOTION 6 :

« Pour un régime indemnitaire et un statut acceptables des directeurs d'établissement et adjoints, avant toute décentralisation »

Compte tenu de la situation des directeurs d'établissement et adjoints qui ont vu leurs responsabilités s'accroître de manière conséquente, il n'est pas acceptable que ceux-ci bénéficient d'indemnités moins favorables que des agents affectés sur emploi fonctionnel en services déconcentrés. A cet effet, les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 mandatent leur bureau national pour engager toute action sur la revalorisation du régime indemnitaire existant avec effet au 1er janvier 2013.

Par ailleurs, le projet de statut d'emploi des directeurs d'établissement et adjoints, aligné sur le statut des directeurs d'administration territoriale de l'Etat, n'est cohérent qu'à condition que le classement soit calibré à niveau équivalent.

L'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour engager toute action afin que ce statut d'emploi soit acceptable et adapté au positionnement et aux responsabilités exercées par les directeurs d'établissement et adjoints. Ce rattrapage doit être un préalable à la décentralisation, laquelle ne saurait mettre en cause les prérogatives des chefs d'établissement et adjoints, ni leur nomination par leur ministère de tutelle.

MOTION N ° 7

« Préparation des élections générales de décembre 2014 dans la fonction publique »

Le SEJS mandate son bureau national pour participer activement à la préparation des élections générales de décembre 2014 au sein de l'UNSA Fonction Publique. Il souhaite notamment une amélioration de la communication à tous les niveaux sur les modalités de désignation des représentants UNSA dans les instances locales de concertation (CT et CHSCT) et sur le mode de fonctionnement de ces instances. A ce dernier titre, il convient de réactualiser si nécessaire, le protocole d'accord de 2010 entre les fédérations de l'UNSA et leurs syndicats pour ces élections, et de veiller à sa bonne diffusion.

Le SEJS mandate son bureau national pour former et informer ses membres afin qu'ils puissent s'investir au mieux dans ces instances de concertation, qu'il considère comme particulièrement importantes.

MOTION N ° 8

« Respect de l'engagement syndical »

Le SEJS constate et déplore l'accroissement de cas de pressions et menaces, parfois insidieuses, exercées sur des membres du SEJS du fait de leur engagement syndical, à tous les niveaux (départemental, régional, voire administration centrale). Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'actuel gouvernement déclare vouloir développer davantage le dialogue social et associer les représentants des personnels aux décisions.

Ces pressions et menaces sont souvent fondées sur une méconnaissance, volontaire ou non, des droits syndicaux - notamment en matière d'absence pour l'exercice d'activités ou de mandats - droits syndicaux prévus précisément et explicitement par le décret n° 82-447 du 28 mai 1982, modifié par les décrets n° 2012-224 du 16 février 2012 et n° 2013-451 du 31 mai 2013. Ces décrets font maintenant l'objet d'un projet de nouvelle circulaire d'application émanant de la ministre chargée de la Fonction Publique
Le discours implicite de certains chefs de service revient maintenant à dire que les IJS ne peuvent avoir d'engagement ni de responsabilités syndicales, et que celles et ceux qui en prennent deviennent suspects. Le SEJS s'interroge sur ce qui s'apparente à une chasse aux « sorcières » et ne fait qu'ajouter au désarroi des collègues.

Les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 demandent aux ministres concernés, à leur secrétariat général et à leur DRH de prendre les mesures adaptées pour obtenir des responsables hiérarchiques le respect du droit et un changement d'état d'esprit.

En complément, voire à défaut, le SEJS demande à son bureau national de prendre toutes mesures, notamment d'information et de formation, pour que tous les collègues puissent faire valoir leur droits en la matière et, si nécessaire, engager toutes démarches contentieuses utiles. Il revendique ainsi un authentique dialogue social.

MOTION n° 9

« Pour l'amélioration concrète des conditions de travail »

Conformément à ses statuts et aux fondements du syndicalisme, le SEJS réuni en Congrès s'alarme de la dégradation des conditions de travail dans les nouveaux services déconcentrés, dégradation issue de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE), et constatée dans de récents rapports locaux ou nationaux (Weiss Rebière, Cour des comptes, inspections générales…).

Le SEJS souligne la nécessité de conforter le rôle, la place et les moyens de l'encadrement et des IJS en particulier, conformément à l'accord cadre signé par l'UNSA fonctionnaires et le Ministère de la Fonction publique et relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique qui fera l'objet d'une instruction du Premier ministre.

Les IJS, par leur place et leur rôle dans les services, se doivent de participer à la prévention des risques psychosociaux et peuvent, notamment à ce titre, participer aux CHSCT.

Le SEJS demande la mise en place de modes de management adaptés aux nouvelles organisations et d'actions de prévention concrètes afin de conforter leur rôle conformément au protocole d'accord précité pour prévenir les risques particuliers auxquels ils sont exposés.

MOTION n°10

« Pour un positionnement de l'encadrement intermédiaire»

Les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 demandent au Bureau National d'exiger une formalisation juridique de la nomination individuelle des chefs de pôle/service/unité …, notamment en vue des nouvelles modalités d'attribution indemnitaires inscrites au calendrier social (indemnité de fonction, d'expertise et d'engagement professionnel - IFEEP).

Proposition d'un barème simplifié, soumis au vote du Congrès d'Aix 2013

Ancienneté dans le grade des inspecteurs	**10 points par an**
Nombre d'années à l'indice sommital dans le grade actuel	**10 points par an**
Nombre d'années en catégorie A et A+	**3 points par an**
Nombre d'années en catégorie autre ou hors champ JS	**2 points par an**
Nombre d'emplois fonctionnels occupés dans le champ JSVACS	**5 points par emploi occupé**

Commentaire : le but est de prendre en compte la diversité des parcours professionnels des collègues avec des critères objectifs.

Proposés par le BN et non retenus par la commission « affaires corporatives et statutaires » :

Postes occupés au moins 3 ans	***5 points par poste***
Emplois de chef de pôle/service occupés en service territorial ou chef de bureau ou adjoint en administration centrale	***5 points par emploi***

Nota Bene : une information préalable à la CAP sera faite à la DRH et aux collègues dans un souci de communication et de transparence.

La mise à jour de ce nouveau barème sera effective seulement pour les IJS qui auront actualisé, dans les délais demandés, leur fiche de renseignement.
Les autres ne figureront pas dans le classement effectué.

Intervention d'Yves PHAM VAN

Chers collègues,
En raison d'un imprévu, je ne pourrai pas rester jusqu'à la fin de cette assemblée générale. C'est donc avec plaisir, qu'en accord avec le bureau, je transmets la présidence de ce congrès à Bernard BRODU pour cette dernière assemblée générale.
Cela m'a fait très plaisir d'assurer, jeudi et hier après-midi, l'animation de nos débats. C'était une belle façon, après avoir mis un terme à mon activité professionnelle en juin dernier, de clore mon engagement syndical d'actif.
Vingt-sept ans à Jeunesse et Sports, sur quarante-cinq années de travail, et à peu près autant au SNIJSL, puis au SNIPJSL, ça compte dans une vie.
Pour moi l'exercice professionnel et les responsabilités syndicales ont été très liés et je suis convaincu que ces deux pratiques se sont enrichies l'une l'autre. En tout cas, ce furent deux sources de belles rencontres.
Je voudrais juste mettre quelques noms sur ces rencontres qui ont vraiment compté pour moi et évoquer :

Guy GLADE, qui m'a accueilli comme stagiaire à la DDJS de Seine et Marne,
Robert AMSTUZ, mon directeur durant mes sept années en Seine Saint Denis,
Edmond THEROND et Georges GONZALEZ, DR de Picardie et de Rhône Alpes ; je suis content de les avoir revus à ce congrès d'Aix-en-Provence.

J'ai aussi eu la grande chance d'avoir auprès de moi, dans mes postes de direction, des collègues de confiance, et notamment Gilles GRENIER, Denis PONCELIN, Thierry POTHET, Gérard MERCIER, Claude MOLINARI, Christian CARADEC. Je me suis beaucoup appuyé sur eux et je veux les en remercier.
Je n'oublie pas non plus mes amitiés syndicales : au premier rang, Bernard BRODU, permanent du SNIJSL quand j'ai été élu secrétaire général en 1985. Ce ne fut pas un mandat de tout repos ...
Michel RONCIER qui m'a permis, alors que j'étais parti en collectivité territoriale, de ne pas perdre le contact avec ce qui se passait à Jeunesse et Sport. Merci à lui pour ces centaines heures d'échanges téléphoniques. Je ne suis pas guéri de cette amitié interrompue brutalement ;
Joël BALAVOINE, que j'ai découvert durant la formation de la promotion 75, à qui j'ai succédé au secrétariat général du SNIJSL. Je suis de ceux qui pensent qu'il a été le meilleur d'entre nous.

Concernant les souvenirs marquants avec les hauts responsables de notre ministère, je serai très bref ; mais je veux évoquer deux noms : Joël LEBESCHU et Bruno SUZZARELLI. Même si, en raison de mon mandat syndical, les contacts ont quelquefois été rugueux, je considère ces deux directeurs avaient une réelle volonté de faire avancer notre administration, ses services et ses établissements. A cette époque, réforme n'était pas systématiquement synonyme de régression…

Que ceux que je n'ai pas pu citer m'en excusent.

Pour terminer, je veux seulement vous souhaiter, en cette période encore plus difficile que d'autres pour notre secteur, ceux qui travaillent, notamment lorsqu'ils y exercent des responsabilités d'encadrement, de trouver toute la force, c'est-à-dire le courage, de continuer à vous bagarrer pour la défense de ce que les personnels Jeunesse et Sports conduisent dans les services et pour la reconnaissance de ces actions.

Bon courage à tous. Et merci.

Section des Retraités

Jamais, à un congrès, vos retraités n'ont été si nombreux. Nous étions en effet 29, 46 avec nos épouses. Jamais non plus ils n'ont été si nombreux à participer à l'ensemble des trois journées du congrès. Cela montre l'attachement qu'ils éprouvent pour une administration à laquelle ils ont consacré le meilleur de leur vie, et pour un corps auquel ils ont été fiers d'appartenir.
Que ce soit dans l'ile du Frioul ou au cours de la visite du MUCEM, où notre ancien directeur de l'Administration, Bruno SUZARELLI, nous accueillit de façon chaleureuse et affective, au musée Granet ou dans le vieil Aix, toutes les activités qui nous ont été proposées ont été autant de réussites. Cela tient essentiellement à la façon dont Patrick BRUGGEMAN, bien aidé par les conseils et les suggestions de Jean-Paul GAUGEY, s'est attaché au moindre détail pour que l'accueil qui nous était réservé soit parfait, allant jusqu'à s'enquérir à l'avance auprès de chacun de sa préférence, parmi les plats qui lui seraient proposés dans le cadre des différents repas.

Notre assemblée générale, jeudi de 21h30 à minuit, a comme d'habitude été consacrée, d'une part à la vie statutaire de notre section, d'autre part à un échange de vues sur la situation et l'évolution de notre corps, et plus généralement de notre administration.
La première partie ne nous a pas posé de gros problèmes. En effet, nos finances sont saines et ne nous causent pas trop de soucis. Par ailleurs, le recours à l'informatique a facilité nos échanges et en a accru la fréquence.
Nos effectifs ont connu cette année une légère régression. Nous sommes en effet 64 cotisants, contre 67 l'an dernier. Deux de nos adhérents nous ont quittés en 2013. Tous deux, chacun à leur manière, illustrent certains aspects de l'histoire de notre corps.

Charles FORTIER est peu connu de la plupart d'entre nous, dans la mesure où il a effectué l'essentiel de sa carrière en position de détachement. Pourtant, toute sa vie professionnelle illustre la foi dans l'éducation et la promotion de l'homme, le militantisme, le

sens de la créativité voire de la débrouille, mais aussi variété des itinéraires qui ont été à la base de la constitution du corps de l'inspection.

Hugues PLISSON, qui était encore parmi nous à Strasbourg, fait partie de ces instituteurs que leur conception de l'éducation a amené à s'investir au-delà de l'école, à devenir assistant de jeunesse et d'éducation populaire, avant de réussir le concours d'inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Directeur départemental dans l'Aveyron ou dans le Loiret, DRA à Orléans, il apporta dans toutes ses fonctions humanité, sérénité et engagement.

Par ailleurs, au-delà du fait que certains, atteints par la maladie ou les effets du grand âge, se replient sur eux-mêmes et ne donnent plus de nouvelles, nous sommes confrontés à la difficulté que nous éprouvons à garder le contact avec ceux qui quittent le service actif pour prendre leur retraite. C'est pourquoi, dans le cadre de la recherche systématique de leurs adresses que nous avons entreprise, nous demandons à nos collègues actifs de nous signaler les coordonnées de retraités dont ils auraient connaissance. Nous sommes très sensibles à l'aide que nous apporte Michel CHAUVEAU dans ce domaine, et nous l'en remercions vivement.

La deuxième partie de notre assemblée générale, consacrée à la situation de notre corps, et plus généralement de notre Maison et de ses valeurs, infiniment plus animée, a donné lieu à de nombreuses réflexions, souvent décousues, parfois très pertinentes, toujours passionnées.
En premier lieu, vos retraités ont pris conscience du fait que l'action syndicale est bien plus complexe que celle qu'ils ont connue. Jadis, en effet, nous nous adressions à notre ministre, qui était en mesure de régler ou non nos problèmes. Maintenant le pouvoir est parti ailleurs, et même souvent s'est dilué. Nous ne sommes plus dans une situation bilatérale de rapport de forces, mais dans un système, pour ce qui est de nos problèmes notamment corporatifs, où notre ministre n'est qu'un acteur, et souvent même un acteur mineur. Face à une DRH commune à plusieurs ministères, les intervenants (notamment syndicaux) sont multiples, et les adhérences qui compliquent les problèmes nombreuses. Notre bureau syndical a beaucoup de mérite à pouvoir naviguer comme il le fait dans des eaux aussi troublées.

En second lieu, nous avons l'impression que les tâches assumées par chacun d'entre vous peuvent atteindre une telle diversité que vous risquez un jour de n'avoir plus rien de commun. La notion de métier doit donc être au cœur de vos réflexions. Et cela, vous l'avez bien compris.

Enfin, dans un contexte où l'Etat, confronté à une situation économique et surtout financière difficile, a parfois tendance à jeter l'enfant avec l'eau du bain sur l'autel de la décentralisation, où notre ministère est systématiquement aux abonnés absents et déçoit l'espoir qu'on avait mis en lui il y a 18 mois, les incertitudes débilitantes que j'évoquais l'an dernier se sont encore accentuées.

Rémi VIENOT

Dans un tel climat d'incertitudes, la seule façon de survivre et de pouvoir saisir les opportunités, qui inévitablement se présenteront, est de disposer d'un point d'appui solide.
Et ce point d'appui, ce sont notre métier et nos valeurs, qui dans la société actuelle sont de nature à constituer un outil irremplaçable, tant dans le champ de l'éducatif que du social.
Nos valeurs, ce sont une administration conçue comme partenariale et habituée aux contacts, mais aussi l'éducation populaire conçue au sens large. Cette façon de permettre à chacun de se développer et de s'épanouir, en reposant simultanément sur ses facultés intellectuelles, ses aptitudes physiques, sa sensibilité artistique et son habileté manuelle. Le tout dans un esprit de citoyenneté, d'échange et de prise de responsabilités. Éducation choisie et non subie, ne se limitant pas aux cours mais utilisant toutes les possibilités de découverte que peut offrir la vie. Éducation par l'action autant que par l'enseignement, faite de confiance en l'homme et en ses possibilités.
Ainsi conçue, l'éducation populaire, qui concerne chacun d'entre nous, revêt une importance capitale pour tout ce qui a trait à la politique de la ville et à la cohésion sociale, à condition de ne la limiter ni aux seules associations d'éducation populaire, ni surtout aux techniques d'éducation populaire, tout comme elle est l'outil indispensable d'une véritable politique de réussite éducative, et même de réussite scolaire.

Car dans ce paysage balayé de vents contraires, vous disposez d'un certain nombre d'atouts, ce dont vous n'avez peut-être pas toujours conscience.
Le premier, c'est l'exceptionnel taux de syndicalisation qui est le vôtre. Cela prouve que l'esprit et la façon d'agir « Jeunesse et Sports » correspondent à une réalité qui n'est pas sans signification.
Le second tient à l'émergence, dans la politique gouvernementale, d'initiatives dont la mise en œuvre est de nature à valoriser les savoir-faire traditionnels des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, à donner à ces derniers des possibilités de s'investir et d'être mieux reconnus. Je pense entre autres à l'aménagement des rythmes scolaires et aux PEDT, aux emplois d'avenir, aux politiques en direction des jeunes.
Certes, ce n'est pas systématique, et rien n'est forcément acquis. Mais il est des ouvertures qu'il faut savoir exploiter. Car comme le disait Guillaume d'Orange « *point n'est besoin d'espérer pour entreprendre* ».

J'en veux pour preuve l'exemple de notre doyen, Raymond JOLLY qui, à 97 ans, interpelé par le problème (très médiatisé notamment en Rhône-Alpes) que connaissait par rapport à l'église le Père Pascal VESIN, ecclésiastique et franc-maçon, a entrepris une correspondance, d'une part avec l'évêque d'Annecy, d'autre part avec le grand maître du Grand Orient, pour que soit mis en place un dialogue entre la Franc-Maçonnerie et l'Eglise. De la façon dont il a présenté cette affaire, et avec la force de conviction dont il sait faire preuve, il est très possible qu'il obtienne une certaine avancée sur cette question.

Les années précédentes, je rappelais le vœu des retraités qui était que, dans le cadre de l'évolution des corps et des métiers qui va caractériser la fonction publique française, et de la recomposition des organisations syndicales que cette évolution induira nécessairement à plus ou moins long terme, nous conservions ce lieu de rencontre, d'échanges et de promotion des valeurs qui sont les nôtres, que nous offre actuellement le SEJS.
Cela reste la préoccupation des retraités. Mais je pense également que c'est, au moins autant plus que jamais, un besoin des actifs.

Hommage à nos Collègues disparus

Hugues PLISSON, mon collègue et ami.

L'itinéraire professionnel d'Hugues PLISSON entre le Loiret et l'Aveyron a été, pour moi, l'occasion de rencontres chaleureuses et amicales. Lui et moi avions intégré la « Maison Jeunesse et Sports » en qualité d'Assistant Départemental d'Education Populaire et de Jeunesse, lui dans le Loiret, moi dans le Tarn.
Reçu au concours d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Hugues occupe son premier poste à Orléans (1976-1982) avant de devenir Directeur Départemental (DDJS) dans l'Aveyron (1982-1986), voisin du département du Tarn où j'avais les mêmes responsabilités. Nous avons fait du co-voiturage pour participer aux réunions régionales, à Toulouse. Il préférait souvent son camping-car. Il aimait le calme, les randonnées ; il respirait la gentillesse et la modération.
Retourné dans le Loiret en 1992, il occupera les fonctions de DDJS de 1986 à 1992, puis me succédera au poste d'adjoint à la DRJS. Cette période est une nouvelle heureuse occasion de travailler et de retrouver Hugues dans la confiance et l'amitié dans les deux Directions, Régionales et Départementales, regroupées dans le même immeuble, Faubourg Bannier, à Orléans.

Salut l'ami !

Claude RIGAUD

N° d'adhésion : 14-

SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
(UNSA-éducation)

BULLETIN d'ADHESION pour 2014

Nom et prénom :

Adresse personnelle :
(à défaut de renseigner cette ligne, tout courrier personnel, comme les chèques de remboursement de déplacement au congrès, sera adressé à l'adresse professionnelle)

Adresse professionnelle :

Adresse courriel professionnelle actuelle :
Adresse courriel personnelle :
(facultatif ; si elle est renseignée, la correspondance syndicale sera **également** envoyée à cette adresse courriel personnelle)
Téléphone portable : **Ligne directe professionnelle :**

Fonction : **Corps :**

Grade, classe, échelon dans le corps **INM :**
Echelon dans la fonction (le cas échéant) **INM :**
Bonification indiciaire : **TOTAL INM** (grade ou fonction + BI ou NBI) **:**

Observations éventuelles :

Montant de l'adhésion

L'adhésion comprend le montant de la **participation au fonctionnement du syndicat** et celui de la **participation au congrès**. Cette dernière, forfaitaire, sera précisée ultérieurement et demandée aux collègues concernés lors de leur inscription. L'ensemble est déductible du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (cf. Loi de finances)
L'INM (Indice Nouveau Majoré) pris en compte pour la participation au fonctionnement du syndicat est celui de la **rémunération totale** (indice du corps, ou du grade, s'il est plus élevé), **bonification indiciaire comprise**. L'assemblée générale de 2013 a maintenu 12 tranches de cotisation, espacées de 60 points d'INM, et a voté une augmentation de 1 à 4 € par tranche, proportionnelle à l'INM.

TOTAL INM compris entre :	et	Montant de la cotisation à verser au SEJS		
Plancher	**Plafond**		**Déduction fiscale**	**Coût réel**
369	428	**76 €**	50,16 €	25,84 €
429	488	**93 €**	61,38 €	31,62 €
489	548	**110 €**	72,60 €	37,40 €
549	608	**127 €**	83,82 €	43,18 €
609	668	**145 €**	95,70 €	49,30 €
669	728	**162 €**	106,92 €	55,08 €
729	788	**179 €**	118,14 €	60,86 €
789	848	**197 €**	130,02 €	66,98 €
849	908	**214 €**	141,24 €	72 ,76 €
909	968	**231 €**	152,46 €	78,54 €
969	1028	**249 €**	164,34 €	84,66 €
1029	-	**266 €**	175,56 €	90,44 €
Stagiaires, membres associés		**26 €**	17,33 €	8,66 €

(La traduction en INM des différents chevrons des HE A et HEB est la suivante : A1 = 881 ; A2 = 916 ; A3 = 963 ; B1 = 963 ; B2 = 1004 ; B3 = 1058).

Les modalités de règlement de la participation au fonctionnement du syndicat sont précisées en pièce-jointe.
Ce bulletin d'adhésion et le règlement correspondant sont à adresser par voie postale à :
Michel CHAUVEAU – SEJS – 46 av. Mme d'Houdetot – 95600 EAUBONNE